



DÉCISION N° 02.6 /SONARA/DG/CAB DU 26 JUIN 2024

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE **DSC MARINE SERVICES S.A.**, DU MARCHÉ ADAPTÉ RELATIF À LA MISE À DISPOSITION D'UN NAVIRE AFIN DE TRANSPORTER 44.000 TM MENSUELLES MINIMALES DE PRODUIT PETROLIERS FINIS SUR UNE PÉRIODE DE SIX (06) MOIS ENTRE LE PORT DE LA SONARA À LIMBE ET LA SCDP À DOUALA À COMPTER DU 1<sup>er</sup>/07/2024.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 portant adoption des Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la résolution n°03/CA/2024 du 26/03/2024 modifiant et complétant la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 ;
- Vu la résolution n°01/CA/2024 du 09 Février 2024 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu le procès-verbal d'analyse des offres des soumissionnaires au Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) n°0835-0836-0837-0838-0839-0840/DCL/DMLOG/SMEM/BO-AD/SM/JM/ek du 19/05/2024, élaboré et validé le 19/06/2024 par Comité d'Analyse des Dossiers de Consultations composé de Monsieur ABDEL AZIZ (*Directeur Commercial - Président*), Monsieur ESSASSANOHO Appolinaire (*Directeur de l'Audit Interne - Membre*), Madame NGO NKOT Huguette (*Chef du Département des Finances - Membre*), Monsieur MINYEM Bertrand (*Chef de Département des Mouvements et de la Logistique - Membre*), Monsieur DIA Gabriel (*Secrétaire du Conseil d'Administration - Membre*) et Monsieur MAME Paul (*Chef de Département des Marchés - Rapporteur*) ;
- Vu la correspondance DCL/CDMLOG/ek/212/2024 du 19/06/2024 portant clarification à l'offre financière dans le cadre de l'analyse des soumissions au DCE ;
- Vu la correspondance n°00081\_24/PCA/NBB/bpy du 25/06/2024 portant avis conforme du Conseil d'Administration préalablement à l'attribution par l'Autorité Contractante du Marché consécutif au DCE n°0835-0836-0837-0838-0839-0840/DCL/DMLOG/SMEM/BO-AD/SM/JM/ek du 19/05/2024,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Le marché adapté relatif à la mise à disposition d'un navire afin de transporter 44.000 TM mensuelles minimales de produit pétroliers finis sur une période de six (06) mois entre le port de la SONARA à limbe et la SCDP à douala à compter du 1<sup>er</sup>/07/2024, objet du Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) du 19/05/2024, est attribué à l'entreprise **DSC MARINE SERVICES S.A.** - P.O. Box



386 Limbé, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 7.135.920.000** (*sept milliards cent trente-cinq millions neuf cent vingt mille*) et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

**Article 2** : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,



**EL Hadi BAKO HAROUNA**

**Ampliation:** (1)MINMAP - (2)ARMP - (3) DSC MARINE SERVICES S.A. - (4)CIPM/SONARA



Siège Social Cap Limboh / Head Office Cape Limboh - B.P. / P.O. Box 365 Limbe - République du Cameroun / Republic of Cameroon

Tél.: (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 / 233 42 38 15 / 233 42 38 17 - Fax: (237) 233 33 21 88 / 233 42 34 44 - [www.sonara-cm.cm](http://www.sonara-cm.cm)  
ociété Anonyme au Capital de 19 560 062 500 F CFA - TPPRR/RC/LBE/2002/B/33M/12/2016/M/12/2017/M/06/2018 - N° de contribuable: M 1276 0000 0247